

CR CSEE Extraordinaire du 30 Juin 2021

3 dossiers d'inaptitude :

Inaptitude Directeur d'agence :

Aucun poste ne lui ai proposé car les postes vacants ne lui sont pas adaptés.

Vote défavorable à l'unanimité des membres présents.

Inaptitude CDRC (Conseil et vente) au sein d'une agence :

Poste proposé dans le périmètre de mobilité choisi par le salarié. Poste en classe 2 alors qu'il est classe 4. La direction nous confirme le maintien de salaire. Le salarié veut une prise en charge de ses frais de route et télétravailler 1 semaine sur 2. Aucune certitude là-dessus. Le salarié devrait décliner la proposition d'après le RP qui a suivi le dossier.

Vote favorable à la majorité des membres présents / Pour notre part nous nous sommes abstenus (classe 2 vs classe 4 ; pas de retour sur les frais, sur le télétravail, salarié qui va décliner l'offre...).

Inaptitude Expert CCIS :

Poste commercial proposé alors qu'il souhaite rester expert.

Vote favorable à la majorité des membres présents / Nous nous sommes là aussi abstenus vu le poste proposé qui ne correspond pas aux souhaits du salarié